

## ANIMATION DE BASSIN -CPE-

**BASSIN** : CHER

**Date** : 8/12/2015

**Réunion n°**:1

**Rédigé par** : DUCLOS Stéphanie  
PARQUET-GOGOS Stéphanie

### *Relevé de conclusions*

<p><u>Ordre du jour : matin :</u></p> <p><b>Le décrochage scolaire</b></p>	<p>Monsieur le DASEN nous fait part des spécificités socio-culturelles du département : Le Cher a une population vieillissante (219 élèves perdus soit 19 postes second degré en moins), avec beaucoup de pauvreté dans les campagnes. Il est à noter que le Cher est également le 1<sup>er</sup> département de France en nombre d'orientations en SEGPA à l'issue de l'enseignement primaire.</p> <p>Les agents de l'école et les familles manquent d'ambition pour les élèves : ils recherchent des parcours scolaires sécurisés projetant les jeunes dans des emplois peu qualifiés et de proximité. Ainsi les terminales S encombrant l'IUT de Bourges, empêchant les bons élèves des autres filières d'y accéder.</p> <p>Le DASEN nous exhorte à travailler pour les 10 à 15% des élèves, qui ne connaissent pas le système et doivent bénéficier d'une politique de lutte contre le décrochage et de promotion scolaire. La baisse constatée du nombre de conseils de discipline va dans ce sens. Néanmoins, comme le fait remarquer M. Van Couwelaar, il y a eu 12 exclusions définitives l'an passé dans le département et il y en a déjà 12 cette année en décembre.</p> <p>M. Chélot présente sa mission et définit le public ciblé entre décrocheurs et sortants précoces. Ces derniers sont des jeunes de moins de 25 ans sortis sans diplôme du système scolaire. Ils sont 9% en France et 11% en Europe. Cela représente 494 000 jeunes, ils étaient 600 000 il y a 5 ans.</p> <p>Il détaille les 3 niveaux d'intervention : la prévention (politique de lutte contre l'absentéisme), l'intervention (parcours individualisés) et la remédiation (les</p>	<p>Intervention de M. Cottet, DASEN du Cher, M. Van Couwelaar, IEN orientation et M. Chélot, délégué académique des dispositifs d'insertion</p>
--	--	---

	<p>dispositifs de retour en formation) et présente les modalités de repérage des jeunes ayant décroché (AFFELNET, GPDS, SIEI, en EPLE et CIO). Chaque année, il nous est demandé de vérifier les listes de sorties de l'année précédente et de vérifier la continuité du parcours d'insertion et de formation de nos élèves.</p> <p>Aujourd'hui, la région Centre finance des parcours jeunes au sein des CFA, écoles d'application, dispositif « assure ta rentrée » en lien avec la MLDS. Les jeunes bénéficiaires sont repérés sur la plateforme SIEI (système interministériel d'échanges d'informations : Education Nationale, CFA, mission locale, ministères défense, santé, équipement...) et bénéficient de dispositifs de suivi.</p> <p>L'an dernier, 5547 jeunes en France ont été perdus : 75% d'entre eux provenait du décrochage en lycée professionnel.</p> <p>La loi du 5 mars 2014 organise le transfert de compétences de l'EN vers la Région pour la responsabilité et la coordination des dispositifs de lutte contre le décrochage. La loi garantit à tout jeune de moins de 25 ans non qualifié l'exercice du droit au retour en formation.</p>	
<p><u>Ordre du jour après-midi</u> :</p> <p>La médiation élèves</p>	<p>La médiation élèves permet d'éduquer les élèves à la résolution pacifique des conflits. C'est un processus qui permet lors d'un conflit l'intervention d'élèves formés extérieurs à la situation, pour dépasser le rapport de force et trouver une solution gagnant/gagnant. C'est une démarche qui valorise la capacité des individus à résoudre eux-mêmes leurs conflits par une recherche active et partagée de solutions entre les parties. La présence d'un tiers, indépendant, extérieur au conflit peut aider les élèves à résoudre leur différend en renouant le dialogue.</p> <p>Les élèves utilisent la violence car ils sont incapables de se faire comprendre par des mots et d'exprimer leurs émotions. La médiation est un dispositif qui participe à la prévention des violences en créant une culture de la médiation au sein de l'établissement, en développant les compétences psycho-sociales, en éduquant à la citoyenneté ce qui améliore le climat scolaire. Il s'agit donc de passer d'une logique de violence, à une logique de négociation et d'écoute, de passer d'un rapport de force à un rapport de sens et de développer des valeurs</p>	<p>Stéphanie Duclos, CPE animatrice de bassin Mme Bargo, représentante de la FOL du Cher</p>

	<p>de liberté, respect, vivre ensemble, confiance en soi et envers les autres.</p> <p>Mme Duclos rappelle que la médiation doit concerner des petits conflits entre les élèves (disputes, insultes, bousculades, coups de pieds...). Cela ne désengage en rien la responsabilité des adultes dans la gestion des problématiques entre les élèves. La médiation est en effet inadéquate dans les cas de violences graves et dans les situations où les rapports de force sont disproportionnés.</p> <p>Après un historique de l'organisation et une analyse du dispositif de médiation mis en place au collège Littré depuis 2009, Mme Duclos et Mme Bargo ont présenté le contenu de la formation des médiateurs dispensé par la FOL.</p>	
--	---	--

**Taux de présence : 71%**

**Annexes :** *(liste des pièces jointes)*

**Contribution au site :** *Rubrique(s) concernée(s)*

**Perspective prochaine Réunion**